

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 32 (1944)

**Heft:** 654

**Nachruf:** In memoriam : mme le Docteur Gourfein-Welt

**Autor:** E.Gd.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION  
Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION  
Mme Renée BERGUER, 138, route de Chêne  
Compte de Chèques postaux I. 943

ORGANE OFFICIEL  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

\* 6 mois 3.50

ETRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

## A NOS ABONNÉS

Nous rappelons à tous ceux de nos abonnés, dont l'abonnement a été échu au 31 décembre qu'ils peuvent en régler le montant pour 1944 (6 frs) dans tous les bureaux de poste par un versement à notre compte de chèques postaux N° 1. 943. Merci tout spécialement à ceux qui, en ajoutant à leur versement le sou, dont nous taxe l'Administration postale chaque fois qu'une somme est inscrite à notre compte, contribueront de la sorte à alléger nos finances d'une charge qui, multipliée, finit par compter.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

## Le statut des gardes-malades en Suisse

Le Mouvement a tenu ses lecteurs au courant, d'abord de la campagne menée par notre conférence, le Messager Social, pour améliorer les conditions du travail des gardes-malades chez nous, et ensuite de la séance convoquée par le Cartel romand H. S. M. dans le courant de l'automne, séance à la suite de laquelle il fut décidé de poursuivre dans la réalisation des faits ce premier travail de propagande. Cette décision n'est pas restée lettre morte, puisque dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel des motions sont déposées devant les autorités, et qu'à Genève, le Cartel Genevois H. S. M. de son côté, a commencé des démarches dont le premier résultat est encourageant.

On peut donc dire qu'en ce qui concerne ces trois cantons — et le Cartel romand avait estimé que la campagne à mener ne pouvait l'être que sur terrain cantonal — le problème est pris en mains. C'est pourquoi nous estimons le mouvement venu de renseigner nos lecteurs de façon plus détaillée que nous n'avions pu le faire précédemment, puisque l'appui d'une opinion publique bien informée est indispensable à tout progrès de quel ordre qu'il soit: nous publions donc ci-après un aperçu du beau travail de Mlle Dr. Leemann, ancienne directrice de l'Ecole d'Infirmières de Zurich, paru dans la Revue spécialisée Veska au printemps dernier. On se rendra compte en le lisant que, s'il y a des essais de progrès dans certains cantons, c'est une véritable anarchie dans le reste de la Suisse, si bien qu'à défaut d'une législation fédérale, il importe d'établir sans tarder, et surtout où cela sera possible, un statut cantonal digne de ce nom. (Réd.)

...Cette étude remonte au Moyen-âge, alors que les soins aux malades, aux infirmes et aux incurables incombaient exclusivement aux membres d'ordres religieux, auxquels s'adjoignirent au XIII<sup>e</sup> siècle un certain nombre d'infirmières laïques. Après un certain arrêt dans la aide aux



## Appel aux femmes suisses

Femmes de mon pays, femmes suisses. Au printemps 1940, des milliers d'entre vous ont répondu à l'appel du pays et se sont annoncées volontairement dans les services complémentaires féminins de l'Armée.

Pendant quatre années, vous avez, au cours de vos diverses relèves, accompli votre devoir et vous êtes restées fidèles au serment que vous aviez prêté.

Dans tous les E. M., les E. S. M., les postes de guetteurs, les camps de réfugiés, vos services sont appréciés et, grâce à votre travail, de nombreux soldats ont été libérés de l'arrière et ont pu rejoindre leurs unités.

Aujourd'hui, le renforcement de notre état de préparation, la mise sur pied de nouvelles troupes, l'afflux de réfugiés à notre frontière, demandent de la part de celles qui sont en service un travail considérable et un appel plus fréquent à leur poste.

De plus en plus, on s'est rendu compte que certaines tâches ne pouvaient être confiées qu'à des femmes et que pour les assurer une élite était nécessaire.

Cependant, à la suite de la modification de leur vie de famille, plusieurs d'entre vous ont dû renoncer à rester dans les rangs de l'Armée et ont dû demander leur licenciement.

Femmes de mon pays, si vos voisines ou vos parentes font déjà partie des SCF, il ne faut pas croire que votre adhésion ne sera pas nécessaire; au contraire, en vous inscrivant volontairement dans le SCF, vous permettez la relève de vos compatriotes. Femmes suisses, le pays et l'Armée ont besoin de vous!

Le Chef de la section SCF.  
Colonel VATERLAUZ.

malades durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un changement important survint au XIX<sup>e</sup>: de 1842 à 1858, des maisons de diaconesses se créèrent à St-Loup, à Berne, à Riehen près de Bâle, et à Zurich, ainsi que des institutions religieuses à Menzingen et à Ingenbohl qui devaient prendre par la suite une extension internationale. Plus tard, d'autres œuvres, réformées ou catholiques, furent fondées, notamment en 1862 la Maison-mère des sœurs de la Croix-Rouge, à Zurich.

La première Ecole normale évangélique pour gardes-malades La Source fut créée en 1859, à Lausanne, et fut suivie, vers la fin du siècle, par le Lindenholz, à Berne, puis par l'Ecole d'infirmières de Zurich. A l'exception du Lindenholz, toutes ces écoles étaient dues à l'initiative privée ou à des œuvres d'utilité publique. Le but élevé de ces institutions leur attira tout de suite beaucoup d'élèves, et les cantons, auxquels incombaient l'organisation de l'assistance publique se virent ainsi déchargés du souci de former un personnel qualifié. Les autorités fédérales, que la formation de gardes-malades n'intéresse pas autre mesure, ne participaient que pour une très faible part aux dépenses occasionnées par les soins aux malades. Cette subvention modeste n'est versée, par l'entremise de la Croix-Rouge par le Département militaire, qu'aux écoles de gardes-malades qui s'engagent, en cas de mobilisation ou d'épidémie, à mettre leur personnel à la disposition de la Croix-Rouge.

Basée sur les expériences faites jusqu'alors, la Croix-Rouge suisse, en collaboration avec les écoles d'infirmières et l'Alliance suisse des gardes-malades, établit les directives pour la formation du personnel sanitaire en fixant à 20 ans l'âge minimum des infirmières, et à 3 ans au minimum la durée de leur instruction.

L'Alliance suisse des gardes-malades fondée en 1911 s'occupa du placement des gardes-malades libres dans les hôpitaux, les communes, ou chez les particuliers, et exigea du personnel sanitaire des deux sexes un examen qui donna les meilleurs résultats. Mais il est indéniable que toutes ces initiatives ne suffisent pas et le manque de cohésion en ce domaine exerce maintenant encore une influence sur la profession. Si nous nous demandons parfois pourquoi tant de jeunes filles instruites et certainement qualifiées renoncent à cette belle carrière, et choisissent de préférence une activité auprès d'un médecin privé ou dans un laboratoire, nous sommes obligés de constater que c'est précisément ce manque de protection officielle qui fait hésiter la femme à choisir une profession qui ne lui offre guère de sécurité, à moins qu'elle n'appartienne à un ordre religieux. Les lois médicales cantonales protègent certaines professions d'ordre paramédical tels que par exemple les pédicures; mais, à l'exception des cantons de Genève, Fribourg, Vaud et Tessin, aucune loi ne réglemente le travail des gardes-malades, et seules les sages-femmes ayant fait leur instruction dans un hôpital jouissent

d'une protection légale lorsqu'elles s'établissent. Et quel est le résultat de ce défaut d'intérêt de la part des autorités? Celui de voir des personnes non qualifiées engagées dans des hôpitaux, des cliniques, des pouponnières, des maisons d'aliénés, etc. comme volontaires, aides, apprentices, gardes, voire infirmières, qui portent un costume et un titre qu'elles ont acquis sans aucune préparation professionnelle. Le public, lui, n'y voit que du feu et use du titre sans discernement! Combien de jeunes mamans n'avaons-nous pas déjà rencontrées accompagnées d'une nurse affublée d'un costume qu'elle n'a aucun droit de porter et que nos grand'mères auraient tout simplement nommée bonne d'enfant! Il est inutile d'insister sur le préjudice que cette usurpation de fonctions et de titres causent à l'infirmière qui, elle, a dû sacrifier des années à une instruction toujours coûteuse, tandis que sa rivale peut gagner sa vie dès son entrée en fonction.

Le seul remède à ce désordre est que la protection légale de la garde-malade est un des devoirs urgents de l'Etat! car malgré les efforts de longues années, et des démarches réitérées, aussi bien de la part de l'Office des professions féminines que des Ecoles d'infirmières, ou de la plupart des Maisons-mères, on n'a pu réussir à obtenir jusqu'à présent ce qui nous semble à nous tout naturel et une œuvre de simple justice, envers celles qui, si souvent, se sacrifient pour le bien de leur prochain. C'est pourquoi la Veska (Association d'établissements suisses pour malades) a créé une Commission spéciale chargée d'étudier en détail la situation actuelle des gardes-malades, et les conditions de la profession. Ajoutons que la mobilisation a permis de se rendre compte de toutes les lacunes et les défauts de cette carrière, défauts et lacunes que Mme Leemann démontre dans son étude. Les chiffres qu'elle publie portent sur 239 maisons de santé, occupant globalement 4270 infirmières, dont 1187 sont encore en pleine période d'instruction, tandis que 577 personnes également occupées n'ont pas reçu de formation professionnelle. Cette proportion de 15 % est d'autant plus regrettable qu'elle ne constitue pas seulement un danger pour les malades, mais contribue aussi à discrépiter les gardes-malades elles-mêmes. Comme ces dernières sont toujours en nombre insuffisant, on s'adresse tout naturellement, dès que le besoin s'en fait sentir, à d'autre personnel auxiliaire, qualifié ou non, et cela d'autant plus volontiers que ses services sont moins onéreux.

(A suivre)

M. S.

Demandez

## le MOUVEMENT FÉMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

*La vie a raison de tout : pas de plaie qui ne devienne une cicatrice.*

R. MARTIN DU GARD.

## IN MEMORIAM

Mme le Docteur Gourfein-Welt

La mort de cette femme de grand cœur, survenue le 5 janvier dernier, a mis en deuil tous ceux qui avaient éprouvé le rayonnement rare de sa personnalité. Car, si elle était une ocultiste réputée, connue de loin comme de près, si elle avait à son actif des travaux scientifiques de valeur; si elle avait professé comme privat-doctor à l'Université de Genève, et formé des pléiades d'élèves et d'assistants, qui lui vouaient un culte reconnaissant, elle joignait à ses qualités d'ordre médical et scientifique, comme à son profond respect de la grandeur et de la noblesse de sa vocation, un cœur si chaud et si généreux, un tel amour de ceux qui souffrent et se désespèrent, qu'à côté de ses confrères, durement atteints par son départ, innombrables sont ceux qu'elle a soignés, aidés, réconfortés, guéris, et qui pleurent maintenant, aussi bien l'amie incomparable qu'elle fut que la donatrice jamais lassée de tant d'institutions sociales, philanthropiques ou médicales.

Mais si, heureusement, il n'est pas rare de rencontrer des médecins, hommes ou femmes, dont les capacités professionnelles et scientifiques s'allient à une si chaude sympathie des misères humaines, il est alors moins fréquent d'en trouver qui, loin de s'isoler dans leur tâche spéciale, collaborent activement, et de toute leur conviction intime et profonde, à l'œuvre d'émanicipation de la femme. Et Mme Gourfein était de ceux-là, et c'est ce qu'elle a été, ce qu'elle a fait pour nous et parmi nous, féministes, que nous tenons à mettre en lumière dans notre journal. Car elle aussi était une "vraie" suffragette, qui voyait en notre mouvement la base et la source de cette amélioration du sort de la femme qui lui tenait si fort à cœur. Sans doute, parce que, durant sa longue expérience, elle avait pu constater comment la situation de la femme, en notre pays surtout, est toujours inférieure et comment, malheureusement, trop de femmes encore s'en satisfont passivement; sans doute aussi, parce que s'intéressant passionnément à la chose publique, en démocrate épaise de liberté pour chacune comme pour chacun, elle ne pouvait pas ne pas être frappée de l'exclusivité politique et économique dont nous souffrons; sans doute encore parce qu'elle avait conscience des capacités féminines et du rôle magnifique que les femmes pouvaient tenir dans la marche en avant de ce progrès social qu'elle appelaît de tous ses vœux... Je pense d'autre part que l'héritage familial constitua aussi un des éléments de ses convictions: que de fois ne m'a-t-elle pas parlé de son père, médecin viennois, un démocrate de la lignée idéaliste de 1848, qui avait dirigé ses quatre filles, exactement comme si elles eussent été des garçons, vers les études universitaires, si clairement ouvertes aux femmes à cette époque, trois d'entre elles devenant des médecins, et la quatrième professeur de chimie aux Etats-Unis! et pourrons-nous nous étonner alors, que Mme Gourfein fût une féministe militante, toujours prête, non seulement à payer de sa personne et de son intégrité générosité tout effort dans la voie qui lui était chère, mais encore à pousser les femmes à se créer elles-mêmes un meilleur avenir!

C'est ainsi qu'elle a contribué activement à l'existence, si elle n'en avait pas déjà pris elle-même l'initiative, de nombre de nos groupements féminins genevois: Union des Femmes, dès la fondation en 1891, Lycée-Club, Union mondiale pour la Concorde internationale, Association de Femmes universitaires, Soroptimist-Club, et, dans un autre domaine, Ecole de Laborantines. Je ne sais pas la date exacte à laquelle elle avait adhéré à l'Association pour le Suffrage, mais je sais bien alors

## ASSURANCE POUR LA VIEILLÉSSE

## RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE

## LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (télé. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos

## Faut-il encourager l'adoption ?

### Une enquête dans le canton de Vaud

N. D. L. R. — Nos lectrices liront ci-après les conclusions et thèses formulées par Mme M. Pidoux, dans le travail de diplôme qu'elle vient de présenter à ce sujet à l'Ecole Sociale de Genève (directeur du travail, M. Maurice Veillard).

1. Notre enquête nous a permis de constater que les parents adoptifs et les adoptés sont les meilleurs défenseurs de l'adoption, et que celle-ci peut être encouragée à la condition d'éviter certains écueils.
2. Il serait faux de croire que l'adoption met en danger la famille en retenant tel couple d'avoir des enfants. C'est méconnaître la force du sentiment maternel chez la femme et du désir de paternité chez l'homme. L'adoption pose, elle aussi, la question de la mission de la femme.
3. On peut regretter que notre Code civil n'ait pas prévu d'exceptions qui permettraient à un couple d'adopter avant l'âge légal de 40 ans, quand il y a quasi certitude que la stérilité est absolue. Les médecins spécialistes devraient être consultés à temps par les couples qui songent à adopter, ce qui éviterait à bien des adoptions de « mal partie ».
4. Quant l'adoption légale ne peut encore se faire ou qu'elle n'interviendra jamais, des mesures de protection sont nécessaires, et pour l'adoptant et pour l'adopté. (Acte de renonciation signé par les parents naturels, prononciation de la déchéance paternelle et nomination d'un tuteur dans les cas graves, placement « incognito » des futurs adoptés, afin d'éviter tout contact avec la famille naturelle.)
5. Un sûr moyen d'encourager l'adoption serait d'en diminuer les frais. La taxe que perçoit l'Etat dans certains cantons, au moment où l'autorisation d'adopter est donnée, ne pourrait-elle pas être réduite si ce n'est supprimée ? Les frais de notaire, de changement

de nom, d'achat de la bourgeoisie de l'adoptant devraient également être diminués dans toute la mesure du possible. L'adoption fait œuvre de prévoyance et d'assistance sociale et ses bienfaits sont à lointaine échéance. La crainte des frais seules ne devrait pas retenir d'adopter légalement.

6. Un Service spécialisé dans les questions d'adoption serait utile dans bien des cantons. Il aurait pour tâche :
  - 1) de se mettre en rapport avec les mères d'enfants illégitimes et les mères chargées de famille afin d'examiner si leur détermination de laisser adopter leur enfant se justifie, ou s'il ne vaudrait pas mieux aider plutôt la mère pour qu'elle élève elle-même son enfant;
  - 2) grouper les noms des enfants susceptibles d'être adoptés et veiller à ce que les enquêtes concernant le milieu, l'hérédité, l'état de santé physique et mentale de ceux-ci soient faites à fond;
  - 3) enquêter également sur le milieu dans lequel l'enfant va être appelé à vivre, mettre à l'épreuve le désir d'adopter des parents ;
  - 4) surveiller la marche de l'adoption tout au moins pendant les premiers mois ;
  - 5) examiner avec les parents adoptifs qui le désirent les problèmes spéciaux à l'adoption, (difficultés de comportement chez l'adopté, réactions pénibles au moment où il apprend qu'il est adopté, etc., etc.);
  - 6) dépister les offres d'adoptions malhonnêtes.
7. L'adoption « totale » est une expérience de haute portée morale et spirituelle. Elle ne peut commencer et se poursuivre que dans une atmosphère de vérité.
8. Il y a actuellement en Suisse plus de couples qui cherchent à adopter que d'enfants susceptibles de l'être. Si la Suisse continue à être épargnée par la guerre, n'y aurait-il pas une tâche précise pour elle auprès de tant de malheureux orphelins ?

de progrès, ce même amour des idées. Car l'on pouvait parler de tout avec elle, aussi bien de grandes questions générales que des petits détails de la vie familiale qu'elle suivait avec une amitié quasi maternelle. Doucement malicieuse, jamais désabusée, malgré sa longue expérience de la vie et des humains, elle savait rire, vous taquiner affectueusement, et aussi, et combien ! vibrer, admirer : quelles joies ne lui ont pas données un beau concert, une discussion palpitante, une Exposition comme celle du Prado, un voyage, un spectacle de nature comme celui du lac qui illuminait à chaque heure ses fenêtres ! ... Elle savait aimer, et c'est pour cela que nous l'aimions tant. Et c'est pour tout ce qu'elle fut que nous avons été fières d'elle, comme d'un exemple frappant de ce que peut être une femme, mais aussi et parce qu'elle nous a quittées que nous nous sentons maintenant si tristement orphelines.

E. GD.

### Mme Girardet-Vieille

Nos lectrices vaudoises et genevoises ont appris par les journaux le décès récent de celle qui n'ont pas oublié tous ceux d'entre eux qui coururent les temps héroïques de notre mouvement avant, pendant, et après l'autre guerre. Ils s'étonnèrent sans doute de ne pas trouver ici l'hommage reconnaissant à sa mémoire que nous aurions tenu à lui rendre ; mais sa famille nous ayant fait savoir que sa volonté nettement exprimée était qu'il ne fût question d'elle dans aucun article de journal après sa mort, nous ne pouvons que nous incliner respectueusement devant ce désir, manifestant seulement à tous les siens, au près et au loin, notre plus chaude sympathie et nos plus vifs regrets.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

## Où est le cumul ?

A relever dans le dernier numéro du Schweiz. Frauenblatt la remarque si juste de notre confère Emmi Bloch : mentionnant le cas, sur lequel nous n'avons pas besoin d'inister ! d'un magistrat fédéral bien connu qui, ayant obtenu d'abord une pension de 14.000 francs, vient de s'en faire attribuer la seconde de 6.000 francs par le tribunal auprès duquel il avait recours contre le gouvernement de son canton !... Emmi Bloch se demande pourquoi, lorsqu'il s'agit d'une femme mariée, mais accomplissant personnellement un autre travail que son mari, plusieurs de nos législations lui interdisent toute activité rétribuée ? alors que l'on voit un tribunal accéder généreusement à des réclamations, dont le moins qu'on puisse dire est leur absence d'élegance morale ?...

Que nous aimeraions avoir, à la suite de ce fait-divers, une vraie définition de l'affreux terme de « cumulard », dont nous avons, l'autre jour encore, entendu qualifier une femme qui contribue par son travail aux frais du ménage !...

## DE-CI, DE-LA

### Succès féminins.

Nous sommes heureuse d'annoncer la nomination comme membre de la Fondation Pro Helvetia



de Mme Cuénod-de Muralt (La Tour-de-Peilz), qui connaissent bien toutes nos lectrices du canton de Vaud pour son activité depuis des années à la présidence de l'Union des Femmes de Vevey. Mme Cuénod, abonnée dès longtemps à notre journal, est encore membre de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, et son intérêt pour les questions d'ordre social et intellectuel la désigne tout naturellement pour la tâche nouvelle qui lui incombe. Le Mouvement lui adresse ici ses meilleures félicitations.

Rappelons à propos de cette nomination que, lors de la création de Pro Helvetia, appel avait été fait à deux femmes, Mme Trub (Lucerne), vice-présidente de la Ligue suisse des Femmes catholiques, et Mme de Cérenville (Lausanne) ; mais cette dernière démissionna bientôt, et si plusieurs femmes encore remplirent des fonctions dans des sous-Commissions, le Comité central fut privé d'un membre féminin. Félicitons-nous de ce que cette lacune ait été ainsi comblée.

### Presse romande.

Nos lecteurs savent sans doute déjà que la direction du vaillant petit journal bi-mensuel, *l'Essor*, vient de passer entre les mains de notre ami Edmond Privat. Nous nous en félicitons, en le remerciant ici de tout ce qu'il a déjà fait et pourra faire de la sorte pour notre cause, mais sans oublier dans l'expression de notre gratitude son prédécesseur, le professeur Albert Séchaye, toujours si sympathique aux manifestations féministes. A noter encore que la rédaction de *l'Essor* a été confiée à une femme, Mme Madeleine Jéquier, à Cormondrèche (Neuchâtel).

### A qui le portrait de Manon ?

Il paraît que plusieurs de nos lectrices, ayant beaucoup admiré le ravissant portrait par Liotaud de Manon Boissier-Lullin qu'a publié notre dernier feuilleton (portrait avec lequel plusieurs ont aussi trouvé de la ressemblance avec une descendante de cette femme charmante), ont désiré savoir quel était actuellement l'heureux possesseur de ce tableau. On nous prie de leur faire connaître que c'est M. Jacques de Saussure.

**MATURITÉS**  
BACC. POLY.  
**LANGUES MODERNES**  
**COMMERCE**  
ADMINISTRATION  
**École LÉMANIA**  
LAUSANNE

33 professeurs  
méthode éprouvée  
programmes individuels  
gain de temps

ce qu'elle lui a donné de son cœur et de son enthousiasme ! Membre de notre Comité genevois depuis vingt-cinq ans en tout cas, elle nous a apporté, non seulement sa fidélité à toute épreuve, mais aussi le réconfort de sa chaleur vibrante, qui nous faisait lui dire, et combien de fois ! qu'elle était plus jeune que toutes les jeunes ! Avec elle, toujours, il fallait aller de l'avant, sans jamais se détourner, toujours choisir la solution la plus hardie, sans avoir peur des conséquences, ajoutant à ce magnifique exemple le poids de sa grande autorité morale et professionnelle, celui de son raisonnement lucide auquel

il n'était guère possible de s'opposer, comme aussi les sympathies que nous gagnait sa bienveillante personnalité. Et cette même ferveur, elle l'apportait également à nos questions suffragistes nationales, et aussi, et combien vivante ! dans le domaine international. Elle a suivi avec un intérêt passionné nos grands Congrès, Rome, Paris, Berlin, elle a soutenu notre Alliance Internationale, accueilli et entouré ses chefs, lorsque des Assemblées de la S.D.N. les amenait à Genève ; car, tout en aimant et admirant le pays qui était devant le sien, elle avait une âme largement internationale, ouverte aux mentalités, aux traditions, aux aspirations, au génie propre d'autres peuples, et, il n'est pas nécessaire de le dire, en ces dernières années dont elle souffrit profondément, à leurs douleurs...

Notre journal, lui aussi, lui tenait directement à cœur. Abonnée de la première heure, amie fidèle et généreuse, elle en a lu ou s'en est fait lire chaque numéro jusqu'à sa fin, en discutant les articles et l'inspiration avec tous ceux ce même intérêt actif, ce même désir

Ce que nous nous permettrons de lui reprocher, certes ce n'est pas d'être poète : on ne l'est jamais trop, mais d'abuser un peu de sa grande facilité. Avec son don poétique, elle pourra chercher, pour exprimer sa pensée, des mots plus justes, plus rares, dirons-nous, qui donneraient une valeur plus grande à son œuvre.

Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage.

A mieux suivre ce conseil, son inspiration y est gagné. Quant à sa versification, elle s'inspire généralement des règles classiques, sans dédaigner parfois quelques incartades hors du droit chemin.

Parmi les très nombreux poèmes qui composent ce volume, nous retenons les vers suivants qui nous ont semblé les meilleurs, les plus achetés :

MYRTO.

Quels dieux attendais-tu, Myrto, fillette brune, Debout sur la colline, haute comme les dunes, Dans les herbes dures, dans le vent qui passe. Tes deux bras étendus, tes cheveux défaits, L'Occan t'apportait de l'horizon ses fleurs.

Tu roulis incessant aux changeantes splendeurs,

Tu regardais la nuit, ainsi lève au vent,

Dans les étoiles prises, ô Myrto, mon enfant,

Quel amant pouvait-il te donner tant de roses,

De bijoux plus nombreux que cette aphose,

D'étoiles et de feux, ruissellement plus doux,

De baisers, de caresses en pluie d'aveux fous,

Que le vent saveurs de menthe et de bruyère,

D'offrande plus joyeuse et de maison plus fière

Que cette nuit d'été, où tu fis sous les cieux

L'élyséen voyage aux champs harmonieux, Otoi, sage Myrto, qui préferas les dieux.

Cette évocation si pure ne rappelle-t-elle pas les poèmes de la Grèce antique ?

HELÈNE NAVILLE.

J. DE MESTRAL-COMBREMONT : *La carrière d'André Carnegie*. Payot, éd., Lausanne.

Si j'avais un grand fils, je lui donnerais à lire *La carrière d'André Carnegie* pour lui faire connaître la noble vie du « Roi de l'acier », qui acquit sa colossale fortune par ses propres moyens, loyauté, qui la mit au service des intérêts collectifs, et fut se faire des amis de ses ouvriers. Si j'avais une grande fille, je lui donnerais aussi à lire ce beau livre. Elle y apprendrait qu'un homme d'affaires peut avoir un cœur sensible ; elle y trouverait l'expression d'un amour familial dont le rayonnement éclaire d'un bout à l'autre l'histoire de l'exceptionnel travailleur que fut André Carnegie, manufacturier, philanthrope et parfait honnête homme.

Quoiqu'il appartienne au genre dit « sérieux », le nouvel ouvrage de Mme Mestral de Combremont intéressera les jeunes autant que nous-mêmes. Dans le merveilleux enchaînement des circonstances qui, du petit André, fils d'un modeste tisserand écossais, feront un des hommes les plus riches du monde, tout est vivant, attrayant, instructif quant aux temps modernes. De l'époque difficile des débuts à l'époque de prospérité, cette vie se déroule en une vaste fresque où les pouvoirs humains sont représentés à peu près sous toutes leurs faces. Carnegie était doué d'une manière extraordinaire. Le sens des affaires lui était inné. Mais ses habitudes de réflexion, la lucidité

de son esprit, neutralisaient son audace de même que sa loyauté l'empêchait de commettre quoi que ce fut aux dépens d'autrui.

Il prit sa retraite à l'âge où tant d'autres sont encore en pleine lutte : à 55 ans. Dès lors, il se consacra aux œuvres sociales, aidant, créant, s'intéressant à tout ce qui touchait la collectivité. Une de ses joies, parmi beaucoup d'autres, fut la création du « Fonds des héros », destiné à soutenir la famille de ceux qui mourraient victimes du danger de leur profession. Il s'ingérait à retrouver les personnes qui avaient été bonnes pour lui au temps de sa pauvreté afin de leur témoigner sa reconnaissance, à elles ou à leur descendance. Dans une lettre datée du 12 mars 1901, il annonce à un ami sa décision de se retirer des affaires. Pourquoi la retraite apportera-t-elle rarement le bonheur sur lequel on avait compté ? Cela provient, écrit Carnegie, de ce que tant de gens qui ont largement de quoi vivre, n'ont pas vraiment de raison de vivre.

Pour combler le vide laissé par les « affaires », une petite fille naquit,achevant le bonheur de ses parents. Cette famille Carnegie est pleine de poésie domestique. Cependant, tout en nous contant la vie privée et professionnelle du grand industriel, l'auteur trace à grandes lignes l'histoire politique de l'époque en Angleterre et en Amérique. Et cela permet de mieux comprendre bien des choses.

Une fois de plus, louons la probité de biographie de Mme Mestral de Combremont. *La carrière d'André Carnegie* est un livre au sens élevé du terme, un livre de choix qui prend sa valeur dans celle de son sujet même.

R. G.

## HOTEL COMTE VEVEY - LA TOUR

Confort - Belle situation - Jardin



### Quelques livres récents

LOUISE MEYER : *Chante l'été*. Poésies. Lausanne, Editions Held S. A., 1943.

Mme Louise Meyer n'en est pas à son coup d'essai, car elle a déjà publié plusieurs volumes de vers. Celui dont il est question ici s'inspire surtout de l'été, comme son titre l'indique. C'est sans doute sa saison favorite, contrairement aux poètes qui généralement préfèrent le printemps et ses délices et troubantes, l'automne et sa langueur mélancolique. L'été avec sa fougue et sa plénitude a le don d'inspirer Mme Meyer : elle le chante sous tous ses aspects, elle l'aimer et s'en imprégne, son ardeur l'enthousiasme. En cela, toute proportion gardée, elle fait songer à la comtesse de Noailles.

D'autres sujets la captivent ou la préoccupent : l'amour, la guerre, la vieillesse, la mort, mais l'été reste la note dominante de son œuvre. Mme Meyer est poète dans le sens le plus absolu du terme. La poésie est son art, sa joie.

Seule la poésie est ma raison de vivre ! Que ferais-je des jours si je ne pouvais suivre Mon rêve, fier, joyeux, folâtrant et lutin, S'il me fallait savoir les laideurs du destin...